Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Recu en préfecture le 10/03/2022

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEME ID: 004-250400868-20220307-6-CC « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie 04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 7 mars 2022 à 10 heures 15, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 février 2022, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents:

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1er Vice-Président du Syndicat mixte ;

Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte;

Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération;

Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental;

Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général

Madame Christine JOLY, directrice administrative

Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental

Monsieur Roland RUZAFA, Directeur des établissements culturels du Conseil départemental

Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Délibération n° D-2022-06

Envoyé en préfecture le 10/03/2022 Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le



ID: 004-250400868-20220307-6-CC

OBJET: Convention relative aux contributions financières 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 3 juin 2021,

Vu la M57 relative l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs -

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations des trois financeurs conformément au budget primitif 2022 et leurs modalités de versement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions des trois financeurs – Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence tels que votés au Budget primitif 2022;

D'approuver les modalités de versement des participations statutaires 2022 précisées dans la convention ci-jointe;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	-
Contre	0
Abstention	0

Fait à Dique-les-Bains le 7 mars 2022. La Présidente du syndicat mixte de gestion, Laurie SARDELLA









Nº 2022-

CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par Madame Eliane BAREILLE, sa présidente, autorisée par délibération de la commission permanente datée du

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY., son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du,

La Communauté d'agglomération Provence Alpes, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Madame Laurie SARDELLA, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 7 mars 2022.

Il est convenu:

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2022 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2021 à 2023, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »



Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXE

ID: 004-250400868-20220307-6-C

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2022 :

Collectivité membre	Contribution en fonctionnement	
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	690 223	
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	519 777	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €	

Article 3: CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS:

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

ARTICLE 3.1 : pour l'année 2022

	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Emission mandat	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
7 janvier			295 000
13 janvier	172 555,75		
Semaine 7		129 994,25	
Semaine 15	172 555,75		
Semaine 20			295 000
Semaine 25		129 994,25	
Semaine 32	172 555,75		
Semaine 38		129 994,25	
Semaine 43	172 555,72	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Semaine 46		129 994,25	
Participation totale	690 223	519 777	590 000

ARTICLE 3.2 : pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 10/03/2022 Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le 10/03/2022



ID: 004-250400868-20220307-6-CC

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 2	25% de la participation de l'année n-1
Provence-Alpes agglomération	Semaine 7	25% de la participation de l'année n-1
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 15	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute- Provence	Semaine 20	Solde de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 25	25% de l'année en cours
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 32	25% de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 38	25% de l'année en cours
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 43	Solde de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 46	Solde de l'année en cours

Article 4: AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Monsieur le Payeur départemental, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne en quatre originaux, le

La Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence,

La Présidente de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes,

Eliane BAREILLE.

Patricia GRANET-BRUNELLO.

Le Président de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon,

La Présidente du syndicat mixte du conservatoire,

Jean-Christophe PETRIGNY.

Laurie SARDELLA.